Egalité professionnelle Femmes / Hommes
LA CGT NE SIGNERA PAS LE PROTOCOLE D'ACCORD

Le gouvernement doit être exemplaire et éradiquer les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, quel que soit le Statut des personnels.
La CGT exige des mesures contraignantes dans les trois versants de la Fonction publique.

Le Ministre de la Fonction publique après une phase de *« pseudo »* négociations sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction publique, a proposé aux organisations syndicales un protocole d'accord.
Dans le même temps, et sans consulter les organisations syndicales, La commission des lois, les parlementaires, le gouvernement a introduit, au sein du projet de loi « *relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique* » des mesures en *« trompe l'œil »* (quotas haute fonction publique) concernant l'égalité professionnelle dans la Fonction publique.

La CGT a décidé de ne pas signer cet accord, qui est largement insuffisant. Le Ministre a fait le choix de limiter la négociation au volet *« ressources humaines »*, proposant des *« aménagements »* souvent à coût faible ou nul.
Il esquive, notamment, la réduction des écarts de rémunération moyens entre les femmes et les hommes, dans les trois versants de la Fonction publique qui sont encore très importants d'après le rapport annuel de la Fonction publique de 2010 (FP d'Etat : 15,4 % ; FP territoriale : 12,8 % ; FP hospitalière: 27,5 %).

L'Etat doit respecter la loi et ouvrir de véritables négociations sur tous les thèmes relatifs à l'égalité professionnelle. Ces négociations ne peuvent s'affranchir d'une réflexion sur le rôle et la place du système éducatif préparant à l'entrée dans le monde du travail. De la même manière, cette réflexion ne peut s'exonérer d'une politique ambitieuse s'agissant des politiques de services publics à la petite enfance.

La CGT, ne peut se contenter de vagues promesses ou de négocier l'égalité en partie seulement. Elle revendique une loi cadre spécifique ou un enrichissement des lois existantes déjà nombreuses (mais souvent non appliquées) pour contraindre l'Etat employeur, les exécutifs locaux et les employeurs hospitaliers à être exemplaires sur l'égalité professionnelle femmes/hommes : c'est un enjeu de société majeur, l'affaire de toutes et tous, qui appelle des réponses fortes et ambitieuses.

Aujourd'hui, l'égalité professionnelle demeure plus que jamais d'actualité. C'est tout le sens de l'engagement permanent de la CGT sur ces questions.

Montreuil, le 12 avril 2012